

20200625-10

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées  
Séance du 25 juin 2020**

**Objet : Autorisation de signature par le Président du Conseil d'administration de la résiliation du marché relatif aux prestations de transport d'œuvres dans le cadre de l'exposition « *Ilya Répine* » présentée au Petit Palais, et de la transaction relative au montant de l'indemnité liée à cette résiliation**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1<sup>er</sup> : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la résiliation du marché subséquent, annexé à la présente délibération, relatif aux prestations de transport d'œuvres de l'exposition « *Ilya Répine* » présentée au Petit Palais, dont l'attributaire est la société LP Art.

Article 2 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la transaction relative au montant de l'indemnité liée à cette résiliation du marché subséquent relatif aux prestations de transport d'œuvres de l'exposition « *Ilya Répine* ».

Article 3 : La dépense résultant de l'indemnité prévue dans ladite transaction sera inscrite en section de fonctionnement, en charges exceptionnelles (chapitre 67).

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy